



Peut me reprendre un cadeau

Par Visiteur

Mon ex amie ma offert une moto le 2/6/2007 elle désir reprendre se bien elle aurait fait une demarche auprès d'un avocat en a t'elle le droit la facture et la carte grise sont a mon nom. mercie d'avance pour votre réponse je suis en déplacement du 8/09 au 12/09 vous pouvez me joindre sur mon tel

Par Visiteur

Bonjour.
En principe, les donations sont irrévocables.

Toutefois, il existe un cas de révocation qui concerne "l'ingratitude du donataire".

Aussi, à moins que vous l'ayez trahi, pas de soucis à priori pour vous.

Cordialement.